Coordination de la publication: Pierre CROCE, responsable de la Cellule d'Assistance à la Publication, UPMF Mise en page: Gisèle Peuchlestrade, Cellule d'Assistance à la Publication, UPMF Création et illustration de la converture: Frédéric Schmitt, Service Communication, UPMF

Textes réunis et publiés par Mai Lequan

Métaphysique et philosophie transcendantale selon Kant

Préface de Jean-Marie Lardic

« La Librairie des Humanités »

L'Harmattan

5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris FRANCE

www.librairieharmattan.com e-mail: harmattan1@wanadoo.fr © L'Harmattan, 2005

> ISBN: 2-7475-8888-2 EAN: 9782747588881

L'Harmattan Hongrie Könyvesbolt Kossuth L. u. 14-16

Cossuth L. u. 14-16 1053 Budapest Espace L'Harmattan Kinshasa Fac. Sciences. Soc, Pol. et Adm. BP243, KIN XI

Université de Kinshasa – RDC

L'Harmattan Italia Via Degli Artisti, 15 10124 Torino ITALIE L'Harmattan Burkina Faso 1200 logements villa 96 12B2260 Ouagadougou 12 BURKINA FASO

La Librairie des Humanités

Dirigée par Alain Pessin, Vice-président chargé des Études et de la vie universitaire de la Culture et de la Documentation, et Pierre Croce, responsable de la Cellule d'Assistance à la publication à l'Université Pierre Mendès France, Grenoble 2

La Librairie des Humanités est une collection co-éditée par les Éditions L'Harmattan et par l'Université Pierre Mendès France de Grenoble. Destinée à recevoir, dans ses diverses séries, des textes couvrant tout le champ des sciences sociales et humaines, son caractère universitaire lui fait devoir et privilège de promouvoir des travaux de jeunes auteurs autant que de chercheurs chevronnés.

Membres du Conseil scientifique de la collection :

Fanny Coulomb, Économie Jérôme Ferrand, Droit Pierre Kukawka, Politique et Territoire Thierry Ménissier, Sciences de l'Homme Alain Spalanzani, Gestion

Entre mémoire et oubli

Le destin croisé des héros et des victimes (2004)

Alain Spaianzani, Gesnon			
Dans la même collection :			
J. Ferrand et H. Petit (Dir.) L'Odyssée des Droits de l'homme (2003) T. 1 – Fondations et naissances des Droits de l'homme	A. Ferguène (Ed.) Gouvernance locale et développement territoric Le cas des pays du Sud (2004)		
T. II – Mises en œuvres des Droits de l'homme T. III – Enjeux et perspectives des Droits de l'homme	L. Dowbor Préface de Pierre Judet La mosaïque brisée ou l'économie au-delà des équations (2004)		
A. Blanc et A. Pessin (Dir.) L'Art du terrain Mélanges offerts à Howard Becker, 2003	C. Offredi (Dir) La dynamique de l'évaluation face au développement durable (2004)		
Ch. Amourous (Dir.) Que faire de l'hôpital ? (2004)	F. Carluer <i>Pouvoir économique et espace</i> (2004)		
Y. Chalas (Dir.) L'Imaginaire aménageur en mutation (2004)	P. Chaix Le rughy professionnel en France. Enjeux économiques et sociaux (2004)		
JL. Chabot et C. Tournu (Dir.) L'héritage religieux et spirituel de l'identité européenne (2004)	Y. Polity, G. Henneron, R. Palermiti L'organisation des connaissances.		
E. Bogalska Martin	Approches conceptuelles (2005)		

Sommaire

Liste des auteurs	7
Avant-propos Mai Lequan	9
Préface Jean-Marie Lardic	15
Positif et négatif chez Kant Bernard Bourgeois	17
Kant et les pas de la métaphysique Bernard Mabille	31
Quand la logique se fait transcendantale Recherches sur l'écriture des Critiques kantiennes François Marty	49
Kant et la question de la transcendance Yves-Jean Harder	79
Le problème du temps dans l'« Analytique transcendantale » Alexander Schnell	103
Affinité transcendantale et affinité empirique chez Kant Mai Lequan	137

de la philosophie, accessible à tout homme en dehors des traditions. Comme le montre la *Critique de la faculté de juger*, il est déchiffrable dans la nature, par un regard sensible à la beauté; il est à l'œuvre dans l'art, qui procède de la liberté. Pour qu'une telle pensée de la transcendance soit possible, il n'est pas indispensable que soit affirmée l'existence d'un être transcendant, qui reste toujours, d'un point de vue théorique, problématique. Il suffit que l'homme soit fidèle à l'exigence de son propre désir.

LE PROBLÈME DU TEMPS DANS L'« ANALYTIQUE TRANSCENDANTALE »

L'a THÉORIE DES « DEUX SOUCHES » de facultés de connaître est considérée comme un des acquis les plus fondamentaux et indiscutables de la Critique de la raison pure. Or, dans le passage de l'« Introduction » à la seconde édition, où Kant établit explicitement cette théorie, il évoque la possibilité éventuelle d'une « source commune » à la sensibilité et à l'entendement, une source, se hâte-t-il aussitôt d'ajouter, qui est pourtant absolument « inconnue » pour nous. Compte tenu des caractérisations essentielles de la sensibilité, que l'on trouve tant dans la première que dans la seconde édition de la Critique de la raison pure, ce propos mérite d'être analysé de plus près. Développons donc d'abord ce premier point.

La « science de la sensibilité a priori » n'a que faire de la constitution empirique de notre appareil perceptif. Dès lors, dans l'« Esthétique transcendantale », les sens ne sont analysés ni quant à leur nombre, ni quant à leur spécificité (visuelle, auditive, tactile, etc.). En revanche, Kant distingue avec force les deux manières dont le(s) sens peu(ven)t se rapporter immédiatement à l'objet, selon que le Gemüt se représente des objets « hors de » lui (dans l'espace) ou qu'il s'intuitionne lui-même, à savoir son « état interne » (dans le temps)². Ainsi, on le sait, le sens externe nous met en rapport avec une « réalité » extérieure, tandis que le sens interne est ce qui nous permet d'avoir conscience de quelque chose et de distinguer entre les différentes

² CRP, A 22/B 37.

¹ Critique de la raison pure [CRP], B 29.

perceptions successives qui constituent le flux de notre conscience. Alors que la caractérisation de la sensibilité comme « réceptivité » semble tout à fait pertinente pour le sens externe, les choses se présentent différemment pour le sens interne. Il est en effet remarquable, à ce propos, que les deux éditions de la Critique de la raison pure identifient de façon plus ou moins explicite le sens interne avec l'aperception empirique3. Qu'est-ce à dire d'autre, sinon que la détermination de ce qui constitue la condition sensible de toute représentation en tant qu'elle nous donne un objet, relève de l'aperception, c'est-à-dire d'une détermination intellectuelle? Autrement dit, qu'est-ce à dire d'autre, sinon que la forme pure de la sensibilité (en l'occurrence du sens interne) est déterminée structurellement par l'entendement? 4 Il semble clair qu'il faille y voir le premier indice de la médiation possible entre l'entendement et la sensibilité, médiation qui met en œuvre une doctrine transcendantale du temps et qui est au centre, non pas de l'« Esthétique transcendantale », mais de la « Déduction transcendantale des catégories » et de l'« Analytique des principes ». Essayons alors maintenant de reconstituer le fil directeur de cette médiation.

Il faut d'abord noter que ce n'est pas dans l'« Esthétique transcendantale » que Kant nous renseigne sur la manière dont il conçoit la nature et la structure du temps ; cette tâche ne sera définitivement remplie que dans le chapitre sur les « Analogies de l'expérience » mettant en œuvre une analyse originale des « modes temporels ». Ce qu'il montre dans l'« Esthétique », en revanche, c'est que le temps est une intuition (représentation) donnée a priori et nécessaire⁵.

Les deux conceptions explicitement critiquées par là sont celles définissant le temps comme « subsistant » (Newton) et comme « inhérent » (Leibniz). Dans le premier cas, on attribue au temps un statut réel (wirklich), même là où l'on fait abstraction de tout objet. Or le temps n'a pas d'autre réalité en dehors de la réalité empirique. Mais si (et c'est le deuxième cas) le temps est considéré, d'une manière relationnelle, comme inhérent aux phénomènes, on n'est pas en mesure de rendre compte du caractère a priori du temps, c'est-à-dire, en particulier, du fait que de la nécessité a priori du temps découlent des « axiomes » en tant que principes rendant possible l'expérience⁶. Kant en conclut que le temps est une condition des objets, plus précisément la condition de la donation des objets. Toute la difficulté consistera alors à comprendre ce statut a priori mais non réel du temps.

Or il ne suffit pas de livrer simplement les caractéristiques transcendantales du temps (comme forme pure de l'intuition), il faut aussi rendre compte du fait que le temps possède une « réalité » (Wirklichkeit). Quelle est ici la démarche kantienne? Selon le § 6 de l'« Esthétique », le temps ne peut être conçu sans rapport à un « objet réel ». Dans les termes de Kant, le temps ne saurait être quelque chose « qui sans objet réel existerait pourtant de façon réelle (was ohne wirklichen Gegenstand dennoch wirklich wäre) »7. Se manifeste alors ici la relation décisive entre le temps et l'objectivité ou, plus exactement, entre le temps et l'objectité de l'objet⁸, thèse dont nous exposerons

Kant que le temps présente également une relation réelle appartenant aux choses en elles-mêmes (d'autant qu'elles affectent la sensibilité). En effet, la représentation d'une succession n'implique-t-elle pas justement la succession même de ce qui se succède, et pas uniquement la succession de la conscience de cette succession (cf. A 37 n.; B 37)? Dans la première Critique, Kant y répond en affirmant que la succession temporelle constitue la loi universelle du représenter (surtout A 99; cf. aussi A 33, A 177, A 362). Auparavant, il avait déjà répondu à ces reproches dans la Lettre à Marcus Herz du 21 février 1772 (cf. les Nachträge, A 36, dans le « Handexemplar » de Kant: R xxix, R xxxi). La réponse définitive à ces trois philosophes se trouvera finalement dans le § 7 de l' « Esthétique transcendantale » (cf. à ce propos Georg Mohr, Kritik der reinen Vernanft, Klassiker Auslegen, Akademie Verlag, Berlin, 1998, p. 118-120).

³ La première édition ne laisse aucunement place au doute : « la conscience de soiméme [...], on l'appelle ordinairement le sens interne ou l'aperception empirique » (A 107); dans la deuxième édition, Kant s'exprime d'une manière plus nuancée : l'unité « subjective » de la conscience est caractérisée ici comme « détermination du sens interne » (B 139).

⁴ Kant s'est certes aperçu de la contradiction entre la théorie des deux souches de facultés de connaissance et l'identification du sens interne avec l'aperception empirique, ce qui l'a d'ailleurs amené à esquisser, dans la seconde « Déduction », sa doctrine de « l'auto-affection » de l'esprit. Mais est-il véritablement légitime d'affirmer que l'affection de l'esprit (du sens interne) par lui-même (par l'imagination transcendantale) résout cette contradiction ?

⁵ La thèse de l'idéalité transcendantale du temps (et de l'espace) a déjà été formulée dans la Dissertation de 1770 (gf. surtout §§ 14-15). Johann Heinrich Lambert (Lettre à Kant du 13 octobre 1770), Moses Mendelssohn (Lettre à Kant du 25 décembre 1770) et Johann Schultz (compte rendu du De mundi dans Königsbergsche Gelehrten und Politischen Zeitungen, 94 et 95, Stück, 22 et 25 novembre 1771, p. 373-375) objectèrent alors à

⁶ CRP, A 31/B 47.

⁷ CRP, A 32/B 49.

⁸ Cf. aussi Phaenomena et Noumena, A 240-241/B 300: la définition réelle (reale) des catégories, la « possibilité de leur objet », suppose le recours au temps (condition de la sensibilité, forme des phénomènes), car sinon, si les catégories n'étaient pas restreintes de la sorte, elles seraient dénuées de toute signification (c'est-à-dire privées du rapport à l'objet).

maintenant les moments forts, tels qu'ils sont développés dans la « Déduction » (1781), dans le « Schématisme » et dans l'« Analytique des principes ».

La « Déduction transcendantale des catégories »

Quel est l'objectif de la « Déduction des catégories » ? Le but de la « Déduction » c'est de montrer que l'entendement pur rend possible l'expérience d'après sa forme. Cette démonstration s'effectue moyennant les catégories comme ce qui établit la loi de l'unité synthétique de tous les phénomènes. Cependant, il ne s'agit pas ici, contrairement à ce que pourrait laisser penser l'architectonique de la Critique de la raison pure, d'une démarche qui concernerait le seul entendement, mais, comme Kant le note au début de ce chapitre lo, des conditions de possibilité de la connaissance, non seulement pour autant que cela implique les formes pures de l'entendement, mais encore celles de la sensibilité. Cela signifie, en d'autres termes, qu'il y va d'une fondation de l'expérience tout entière. Essayons de démontrer notre propos avant d'en formuler les conséquences pour le projet de la première Critique.

Dans la Critique de la raison pure, Kant se propose de délimiter, on le sait, le champ d'application de nos facultés de connaître. Cette entreprise concerne, si l'on part de l'objet, la fondation de l'objectivité et, si l'on part du sujet, la validité objective des concepts purs des facultés supérieures de la connaissance (à savoir, comme il s'avèrera, des concepts purs de l'entendement que sont les catégories). Dans les deux cas, il y va de l'usage des catégories, c'est-à-dire du rapport des catégories à un objet. Or l'objectif de la « Déduction » des catégories consiste précisément à fournir « l'explication de la manière dont des concepts a priori peuvent se rapporter à des objets »¹¹. Bien entendu, il s'agit ici d'une question de droit : c'est-à-dire qu'il s'agit d'établir comment le rapport des catégories à l'objet est possible. Procéder à cette déduction signifie dès lors mettre au jour un « principe de droit » (Rechtsgrund), et non pas montrer comment l'application des

catégories à l'intuition s'effectue *de fait* (ce dernier aspect est bien plutôt la tâche de l'« Analytique des principes »¹²).

Oue cherche alors à démontrer la « Déduction des catégories »? Le but de la « Déduction » c'est de démontrer que ce n'est qu'en vertu des catégories qu'un objet peut être pensé. Autrement dit, la pensée de l'objet requiert comme condition nécessaire la validité objective des catégories. Or ce qui est remarquable, c'est que cette mise en évidence de la validité objective des catégories ne livre pas la condition suffisante de la pensée de l'objet¹³: en effet, il faut encore autre chose que la seule faculté de penser, à savoir cela même qui assure la donation du contenu de l'objet (condition relevant de la forme du sens interne), car autrement la catégorie ne pense rien¹⁴. La preuve de la validité objective des catégories, sur la base des fonctions de l'entendement seul, n'est donc pas suffisante pour fonder la possibilité de l'expérience, ce qui justifie la remarque du chapitre sur le « Schématisme », selon laquelle la « Déduction des catégories » montre que les « purs concepts a priori contiennent, outre la fonction de l'entendement dans la catégorie, encore des conditions formelles de la sensibilité a priori (nommément du sens interne) qui renferment la condition générale sous laquelle la catégorie peut seule être appliquée à n'importe quel objet »15.

Dans ce qui suit, nous nous limiterons à la déduction « subjective » (celle livrée dans la deuxième Section de la « Déduction » de la première édition¹⁶), puisque c'est cette déduction qui permet de

⁹ CRP, A 94/B 126; A 95.

¹⁰ CRP, A 98-99.

¹¹ CRP, A 85/B 117, c'est nous qui soulignons « peuvent ».

¹² Ce qui distingue radicalement la « Déduction des catégories » de l' « Analytique des principes », c'est qu'elle établit comment les catégories, à la source de la loi de l'unité synthétique des phénomènes, rend l'expérience possible (selon sa forme). La légitimation des catégories, leur Rechtsgrund, consiste précisément dans le fait de rendre possible l'expérience. Alors que l'Übergang (A 92-93/B 125-126) ne concerne que le fait de l'expérience, le cœur de la déduction (A 116-119 (déduction d'en haut) et A 119-128 (déduction d'en bas)) légitime la validité objective des catégories en en cherchant l'origine dans l'unité synthétique de l'aperception transcendantale. L' « Analytique des principes » livrera ensuite l'usage réel des catégories (la manière dont elles s'appliquent de fait, mais a priori, aux intuitions).

¹³ Cf. CRP, A 97.

¹⁴ CRP, A 95 et surtout A 147/B 186-187.

¹⁵ CRP, A 139-140/B 178-179.

¹⁶ Pour une discussion détaillée concernant le vaste problème (dans la première *Critique*, mais également dans la littérature secondaire) de savoir ce qu'il faut entendre par « déduction objective » et « déduction subjective », ef. Wolfgang Carl, *Die Trans-Qendentale Deduktion der Kategorien*, Frankfurt-am-Main, 1992, en particulier p. 44-54.

montrer en quoi l'objectivité est déterminée temporellement et d'établir, à l'inverse, que la temporalité repose sur une règle objective. Ce qui permet de comprendre le sens de cette double médiation entre la temporalité et l'objectivité, c'est que la temporalité repose au fondement de l'usage des catégories et que les modes temporels se constituent dans des synthèses de l'entendement, dont Kant livre la description précisément dans le chapitre de la « Déduction des catégories » de 1781. Avant de pouvoir justifier notre propos, il faut d'abord exposer la nature et le statut des « modes du temps » (Modi der Zeit).

« Les trois modes du temps sont la permanence, la succession et la simultanéité »17 : c'est ainsi que Kant ouvre le chapitre des « Analogies de l'expérience » (1781). Qu'est-ce qu'un « modus » pour Kant? Loin d'être une expression (nécessaire) de la substance (comme pour Spinoza), le mode est une détermination spécifique d'un contenu plus général de la représentation d'une essence logique, détermination qui ne découle pas nécessairement de cette dernière18, Le mode caractérisant proprement le temps est le mode de la permanence: « la permanence exprime [...] le temps en tant que corrélat constant (beständig) de toute existence des phénomènes, de tout changement et de tout accompagnement »19. La succession temporelle tout comme la simultanéité supposent la permanence du temps. Comme nous le verrons, le point d'aboutissement de la « Déduction » transcendantale débouche sur l'idée que la forme de la possibilité de l'expérience réside dans l'unité synthétique de l'aperception de tous les phénomènes²⁰. Ce qui est décisif pour notre propos, c'est que cette même possibilité de l'expérience renferme les conditions a priori de la détermination de temps (Zeitbestimmung) permanente et nécessaire de toute existence dans les phénomènes, ainsi que les règles de l'unité synthétique a priori en vertu desquelles l'expérience est susceptible d'être anticipée21. Quelles sont alors ces « conditions a priori de la détermination transcendantale de temps » et ces « règles »

permettant « l'anticipation [au sens le plus général du terme] de l'expérience » ? Ce qui constitue le temps pour Kant, ce sont des synthèses de l'entendement. A chaque mode temporel correspond une synthèse spécifique²² (Kant n'a pas explicitement souligné ce point et, de ce fait, ce n'est qu'une lecture croisée entre les chapitres de la « Déduction » et de l'« Analytique des principes » qui permet d'éclaircir ce rapport réciproque) : la synthèse de l'appréhension dans l'intuition est constitutive de la simultanéité, la synthèse de la reproduction dans l'imagination l'est de la consécution et la synthèse « suprême », celle de la recognition dans le concept, l'est du mode temporel déterminant, celui de la permanence. Ce rapport entre les synthèses de l'entendement (constitutives des objets) et les déterminations temporelles est la preuve la plus évidente de la médiation temporalité/objectivité au cœur de la « Déduction des catégories ». Développons maintenant la nature et le rôle de chacune de ces synthèses.

a) La synthèse de l'appréhension dans l'intuition

Les représentations sont des modifications du *Gemüt*; en tant que telles, elles sont soumises à la condition formelle du sens interne, le *temps*, qui en assure et garantit l'ordre, la connexion et la mise en relation. Quel est maintenant plus précisément le rôle du temps dans le rapport *a priori* des catégories aux objets? Le principe de démonstration des trois synthèses repose sur un seul et même

¹⁷ CRP, A 177/B 219.

¹⁸ Cf. à ce propos K. Düsing, « Objektive und subjektive Zeit. Untersuchungen zu Kants Zeittheorie und zu ihrer modernen kritischen Rezeption », Kant-Studien, 71, 1980, p. 6; H. J. Paton, Kant's Metaphysics of Experience, tome 2, p. 163 sq et H. Vaihinger, Kommentar der Kritik der reinen Vernunft, tome 2, p. 394 sq.

¹⁹ CRP, A 183/ B 226. Cf. aussi B 224-225, A 144/B 183, A 41/B 58 et B 278.

²⁰ CRP, A 217/B 264.

²¹ CRP, A 217/B 264.

²² Lorsque Kant expose le principe des « Analogies de l'expérience », il affirme qu'il y a trois modes du temps : la permanence, la succession et la simultanéité. En réalité, il s'agit de deux modes distincts dont l'un comporte deux aspects (ce qui n'enlève rien à la prééminence du mode de la permanence). En effet, l'argument fondamental de Kant consiste à dire que toute constitution du temps, toute durée, suppose quelque chose d'objectif, plus précisément la substance et la causalité. Tout ce qui est temporel à la fois persiste et est dans un rapport de consécution. Ces deux aspects forment donc la durée et il faut la distinguer d'un autre mode temporel : celui de la simultanéité. Pourquoi est-il si important de distinguer le mode de la durée du mode de la simultanéité ? Parce que le rôle de la subjectivité intervient dans les deux cas d'une manière sensiblement différente. S'il est vrai que la simultanéité est strictement relative au sujet, à l'observateur, il n'en est pas de même d'une durée temporelle. Peut-être qu'une durée n'est appréhendée que par un sujet, cela n'empêche pas qu'une durée puisse s'écouler, qu'il y ait un sujet qui l'appréhende ou non.

argument, celui, déployé dans l'« Esthétique transcendantale », selon lequel l'intuition empirique suppose toujours une intuition pure²³.

La première synthèse est celle de l'appréhension. Son rôle est double (ces deux fonctions étant intrinsèquement liées) : 1) elle doit assurer le fait que le divers sensible nous soit donné; 2) elle doit synthétiser le divers dans une intuition : ainsi se constitue le mode temporel de la simultanéité. Tout divers sensible possède déjà une certaine extension, sinon, si tout était ramassé en un seul « instant », nous aurions la représentation d'une unité absolue, mais jamais la représentation d'un divers synthétisé. Bien entendu, on ne peut pas encore parler à ce propos d'une extension temporelle (ni, a fortiori, spatiale), parce que nous nous situons ici à un niveau où il s'agit précisément de rendre compte de ces déterminations. En effet, il n'y a du temps que là où une synthèse (de l'appréhension) a déjà été accomplie. Le divers donné, « avant » toute synthèse, n'est pas encore temporel (même s'il faut une certaine adéquation prétemporelle ou quasi-temporelle pour que, en général, le divers puisse affecter le sens interne). C'est l'appréhension du divers dans une intuition (ce qui suppose que ce divers soit d'abord parcouru avant d'être rassemblé dans une telle représentation) qui permet que le divers nous soit donné: ainsi, la première synthèse répond du fait que nous nous appropriions le divers sensible. En même temps, cette extension pré-temporelle est synthétisée dans une intuition. Nous assistons dès lors à la synthèse du premier mode temporel : la simultanéité (dans une seule et même intuition, à un seul et même instant, est synthétisé le divers sensible qui nous affecte « du dehors »).

Or cette synthèse de l'appréhension ne s'applique pas uniquement au niveau des intuitions empiriques, mais également, et surtout, au niveau des intuitions pures (les représentations du temps et de l'espace en témoignent). Comme les intuitions pures supposent une synthèse transcendantale et comme, en outre, elles existent effectivement (elles sont la condition de possibilité de la donation de tout objet, f. l'« Esthétique transcendantale »), il faut supposer une synthèse pure de l'appréhension.

b) La synthèse de la reproduction dans l'imagination

La deuxième synthèse est celle de l'imagination. Elle peut s'accomplir en quelque sorte « derrière notre dos » (sans que nous en prenions conscience). Son rôle consiste à rapporter une représentation à celle qui suit, de telle sorte que chaque nouvelle représentation reproduit la précédente en en assurant le lien. Cette reproduction est constitutive par là du mode temporel de la consécution. Il existe une loi de la reproduction empirique qui légitime l'association d'une représentation à une autre, par exemple de la couleur « rouge » à une « brique », ou de la notion de « chaleur » à celle d'« été » (reproduction qui est due à l'imagination empirique). Or, cette reproduction suppose et requiert que les phénomènes soient à leur tour soumis à cette loi d'association (sans quoi la reproduction empirique ne pourrait jamais être vérifiée). Qu'est-ce qui fonde alors l'association empirique? C'est l'affinité des phénomènes24. Cette affinité, c'est-à-dire cette connexion du divers dans les phénomènes, est due, selon Kant, à une synthèse transcendantale pure de l'imagination : en effet, cette dernière fonde les intuitions pures du temps et de l'espace qui, elles, sont les conditions de possibilité de la donation de tout objet (empirique) et donc bien entendu également de toute association empirique. Autrement dit, Kant peut établir par transitivité que, comme le temps et l'espace sont les conditions de possibilité sensibles, mais a priori, des phénomènes et comme ces formes pures de la sensibilité sont soumises à la synthèse de l'imagination transcendantale, la reproduction empirique suppose bel et bien une synthèse transcendantale.

La « faculté transcendantale »²⁵ caractérisée par cette synthèse n'est pas une imagination reproductive, mais une imagination productive: elle « produit » la connexion (temporelle) permettant de relier une représentation à une autre: elle est de ce fait à la base de toute reproduction empirique. La « production » de ce lien est orientée nécessairement de façon successive (perception – reproduction – reproduction de la reproduction etc.), ce qui suppose la succession et une loi qui en fonde précisément l'orientation; elle est ainsi constitutive du mode temporel de la consécution (connexion a priori soumise à une synthèse de l'entendement). Notons toutefois que le rôle de la

²³ Ce principe est formulé explicitement dans la démonstration, qui ne figure que dans la deuxième édition, g. B 202-203) des axiomes de l'intuition. Kant l'a donc déjà appliqué, avant sa formulation expresse six ans plus tard, en A 99/100 (première synthèse), en A 101/102 (deuxième synthèse) et en A 107 (troisième synthèse).

²⁴ CRP, A 113 sq, A 122.

²⁵ CRP, A 102.

synthèse de l'imagination transcendantale demeure ambigu: d'un point de vue formel, cette synthèse est constitutive des connexions nécessaires des formes pures de la sensibilité, elle est donc « productive ». En revanche, du point de vue du contenu, Kant dit explicitement qu'elle reproduit les représentations antérieures²⁶ et, un peu plus loin, il caractérise la synthèse de l'imagination précisément comme « reproductive »²⁷. Selon nous, cette confusion est due au fait que Kant n'effectue pas ici d'une manière suffisamment radicale la distinction, qui s'impose pourtant, entre le statut purement formel du temps (et de la synthèse transcendantale de l'imagination productive qui est ici à l'œuvre) et la synthèse de l'imagination empirique qui se rapporte toujours à un contenu qui est évidemment lui aussi empirique.

c) La synthèse de la recognition dans le concept

La troisième synthèse, celle de la recognition dans le concept, a elle aussi une double fonction. Elle doit rendre compte du fait que nous avons conscience du rapport de consécution assuré par la synthèse de l'imagination et de l'unité de ce qui est reproduit ; et ce, grâce à l'identité de l'aperception transcendantale constitutive par là du mode temporel de la permanence. Le « point le plus haut » dans l'architectonique de la première Critique correspond à l'unité synthétique de l'aperception. Contrairement à l'édition de 1787 où cette unité synthétique ne sera plus considérée que comme implicite (selon la célèbre formule que le Je pense « doit pouvoir » accompagner toutes mes représentations²⁸), elle est caractérisée en 1781, au moins dans la déduction « subjective » (deuxième section), en termes d'une conscience actuelle. La première phrase du chapitre 3 de la deuxième Section de la « Déduction » le laisse déjà entendre²⁹, avant que, un peu plus loin, Kant n'affirme explicitement qu'une conscience doit toujours « être rencontrée » (muß immer angetroffen werden) là où une connaissance des objets doit être possible³⁰. Cette conscience doit s'ajouter à la synthèse de la reproduction, car si elle faisait défaut, le divers ne pourrait être synthétisé dans une unité. Cela signifie que la synthèse de la reproduction n'est qu'une condition nécessaire, mais pas suffisante, de la constitution de l'objectivité; la synthèse de la recognition dans le concept doit encore s'y ajouter pour que l'unité de l'objet de l'expérience soit possible. L'appréhension répond de l'unité du divers parcouru dans une intuition pour un seul instant, la recognition répond de l'unité du divers (déjà synthétisé dans une appréhension) reproduit dans l'imagination à une pluralité d'instants.

Le problème que cherche à résoudre cette troisième synthèse est celui de la source de l'unité du divers de l'expérience. Kant annonce d'emblée la couleur : l'unité provient de la conscience, plus précisément de la conscience de l'unité de la synthèse. Or cette unité est celle du concept (i. e. ni de l'objet, ni d'une autre représentation que le concept) qui seul rend possible la connaissance de l'objet, parce qu'il nomme l'unité synthétisée (comprise, be-griffen) d'un divers.

Kant procède maintenant à la déduction transcendantale proprement dite en expliquant (cf. la définition de la déduction) ce qu'est un concept et en éliminant ce qui est inutile pour ne conserver que ce qui est utile à la compréhension de la possibilité du rapport a priori à l'objet. Qu'est-ce alors qu'un concept ? Un concept est une représentation qui se rapporte à l'objet de façon médiate. Il s'ensuit qu'un concept pur est un concept qui se rapporte médiatement et a priori à l'objet. C'est en effet le rapport à l'objet qui définit intrinsèquement et essentiellement le concept (qu'il soit empirique ou pur). La déduction transcendantale ne traite donc jamais du quod de ce rapport, mais elle doit expliquer comment il est possible. Le rapport a priori des catégories à l'objet est un factum, la déduction a pour objectif d'expliquer ce qui rend ce factum possible (procédé que Fichte va appeler la « genèse » de ce factum). Or pour expliquer ce qui rend possible ce rapport a priori à l'objet, on ne peut s'appuyer sur rien d'autre que sur les termes mis ici en jeu, à savoir la conscience (que toute représentation doit contenir, sinon elle ne serait rien pour nous) et justement l'objet. Kant commence par la considération de ce dernier. Ceci est légitime et ne peut donner lieu à une explication d'ordre empirique parce qu'on considère d'emblée un rapport a priori à l'objet.

Que veut-on dire exactement quand on parle d'une « connaissance de l'objet » ? Quel est le statut de cet objet ? Qu'est-ce

²⁶ CRP, A 102.

²⁷ CRP, cf. la dernière phrase de A 102.

²⁸ CRP, B 131-132, formule déjà anticipée, certes, en A 120.

²⁹ CRP, A 103.

³⁰ CRP, A 104. Dans une note (en A 117), Kant précise que l'aperception transcendantale peut être soit une représentation « claire » (« conscience *empirique* »), soit une représentation « obscure ».

qu'on connaît de l'objet? Ce qui exclut de faire reposer l'explication du rapport à l'objet sur l'objet lui-même, ce n'est pas le fait que cela donnerait lieu à une explication de type empirique, mais simplement que, stricto sensu, nous n'avons affaire qu'à des représentations, ce qui signifie que l'objet n'est qu'un « objet transcendantal = X ». Comme celui-ci est totalement en dehors de notre emprise, il ne saurait nous livrer la moindre détermination éclaircissant le rapport du concept pur à l'objet.

Pourtant, le rapport à l'objet est nécessaire. Pourquoi ? Précisément parce que la connaissance est objective, cette objectivité étant déterminée par deux facteurs : premièrement, elle ne se limite pas à la fiction d'une représentation subjective propre à un ou à quelques individus. Et, deuxièmement, l'objet transcendantal = X ne livrant aucune détermination positive, elle met en jeu des représentations qui doivent être en adéquation entre elles, les unes avec les autres.

Comment la synthèse de la recognition dans le concept s'établit-elle? Le nœud de l'argumentation kantienne consiste à établir que ce qui permet le rapport des représentations (connaissances) à l'objet³¹ (et ce qui fait qu'une représentation est pour nous une connaissance³²), c'est le fait que, par rapport à lui, elles doivent s'accorder les unes par rapport aux autres³³ en vertu d'une règle a priori de leur unité synthétique (grâce à laquelle nous prenons justement conscience de ces représentations)³⁴. Ce lien entre l'accord réciproque des représentations, leur rapport à l'objet et le fait que nous en prenions conscience réapparaît très clairement dans la déduction « d'en bas »³⁵. Mais la formulation la plus prégnante nous en est donnée tout à la fin de la « Déduction » de 1781³⁶. Kant part de la nécessité que les objets de la connaissance soient des phénomènes, et non pas des choses en soi, afin d'éviter de tomber dans les apories du scepticisme humien ou du rationalisme dogmatique. Il s'agit en effet d'établir que les objets de

la connaissance véhiculent une nécessité universelle et a priori (contre Hume), sans qu'il faille stipuler une harmonie préétablie (Leibniz), des idées innées (Descartes) etc., « solutions » dont aucune ne parvient à établir la validité objective des représentations (des objets) apparaissant dès lors comme « vides ». L'issue proposée par Kant consiste à fournir les conditions de possibilité de la connaissance des objets, en tant qu'ils sont des phénomènes, et à montrer qu'une seule et même forme répond à la fois de l'unité du divers dans l'intuition et de celle de l'objet a priori en tant qu'il est pensé par un concept (a priori). En effet, si, d'un côté, ces objets sont des phénomènes, « en moi », c'està-dire des déterminations de mon « soi » identique, cela signifie qu'ils sont nécessairement unifiés, de façon permanente, dans une aperception identique (sinon, ils ne seraient pas des objets « pour moi »). Or, d'un autre côté, cette unité de l'aperception est aussi la forme (de toute connaissance) des objets, car c'est en vertu de cette unité (moyennant les catégories) que le divers est synthétisé en un seul et même objet. Donc, la manière dont, dans et à travers l'aperception transcendantale, nous prenons conscience du divers est identique à la « connaissance » formelle des objets a priori, et nous comprenons alors en quoi cette déduction des catégories établit effectivement les conditions de possibilité de la connaissance des objets de l'expérience.

Une autre formulation du lien entre ces trois aspects (accord, rapport à l'objet, conscience) réside dans l'affirmation que les représentations doivent posséder l'unité qui seule nous permet d'avoir un concept de l'objet auquel se rapportent nos représentations³⁷. Et qu'est-ce qui répond de cette unité? Rien qui n'appartiendrait à l'objet transcendantal = X, étant donné qu'il n'est « rien pour nous ». Il ne reste plus alors que « l'unité formelle de la conscience dans la synthèse du divers des représentations »³⁸. Nous connaissons l'objet dès lors que « nous »³⁹, conscience que Kant nomme précisément « l'aperception transcendantale »⁴⁰, avons effectué, accompli, opéré

³¹ Ce rapport « n'est rien d'autre que l'unité nécessaire de la conscience, par suite aussi de la synthèse du divers au moyen d'une commune fonction de l'esprit (*Gemüt*) qui consiste à le lier dans une représentation » (CRP, A 109).

³² CRP, A 111; A 112. Cf. aussi A 119 sq; A 120; A 122.

³³ CRP, A 104-105.

³⁴ CRP, A 110; A 111.

³⁵ CRP, A 119-125 (en particulier en A 121-122).

³⁶ CRP, A 129-130.

³⁷ CRP, A 105; A 106. A défaut de cette unité *a priori*, la connaissance n'aurait pas d'objet (A 109).

³⁸ CRP, A 105. En avançant cette thèse, centrale pour la première déduction des catégories, Kant glisse d'une interrogation sur la nature de l'objet transcendantal = X vers une détermination positive de ce qu'il nomme, dans sa terminologie propre, l' « objet » (Objekt).

³⁹ Il s'agit bien ici d'une conscience actuelle.

⁴⁰ CRP, A 107; A 108.

(bewirkt) une « unité synthétique dans le divers de l'intuition »⁴¹ (selon des lois)⁴². La règle (de l'entendement) de cette synthèse (ou cette loi) rend nécessaire la « production » (Hervorbringen) du divers dans une intuition, tout comme sa reproduction dans l'imagination, et rend possible l'unification de ce divers dans un concept⁴³. Et cette règle, cette loi, de l'aperception, qui constitue son unité propre, n'est en même temps rien d'autre que la fonction synthétique des catégories⁴⁴. Cela signifie que l'unité de l'aperception transcendantale n'est rien de substantiel, elle ne se constitue que dans les synthèses qui unifient le divers de l'appréhension et de la reproduction⁴⁵.

Même si, donc, l'aperception transcendantale ne doit pas être considérée comme une unité *substantielle*, il n'en demeure pas moins que, dans ses actes synthétisants, elle s'apparaît à elle-même comme *une*, unité qui seule rend possible celle du divers synthétisé. Cette unité synthétique, qui se fait donc *identité*¹⁶, n'est possible que parce que cette synthèse de l'aperception constitue du même coup la détermination temporelle de la *permanence*¹⁷. Et nous verrons que c'est ce qui permet finalement à Kant d'affirmer que l'accord à l'objet est assuré par le fait qu'il y a un ordre nécessaire dans les rapports *temporels* qui existent entre les représentations correspondant à cet objet⁴⁸.

Le « Schématisme »

Nous avons abordé, dans notre interprétation de la « Déduction subjective », le premier volet de notre thèse qui se cristallise dans une lecture intégrale de la « Logique transcendantale » et qui exprime l'idée selon laquelle le rapport entre les formes a priori du « sujet » et le divers qui l'affecte « du dehors » est médiatisé temporellement. Cela signifie, plus précisément, que le temps n'est pas qu'une « forme pure de la sensibilité » (ou, corrélativement, une détermination a priori du divers), mais qu'il est une détermination transcendantale (une « forme » dans un sens plus large) qui concerne autant l'entendement que la sensibilité. La grande difficulté réside dans le fait que Kant ne se soit pas prononcé, sous forme d'un exposé synthétique, sur la nature précise du temps. Kant parle indifféremment d'une « condition formelle de la sensibilité (du sens interne) »49 ou d'une « condition formelle du divers du sens interne »50, de sorte qu'il ne ressort jamais clairement si le temps caractérise le sujet (du point de vue de la sensibilité), « l'objet » (le divers en tant qu'il l'affecte) ou même un « troisième terme » médiateur

Or, nous avons vu en effet que la « Déduction » propose implicitement une fondation des « modes temporels » dans des synthèses de l'entendement, ce qui remet en cause une séparation trop stricte entre les « deux souches » de facultés de connaître. Cette fondation n'obtient toute sa clarté qu'ultérieurement : en effet, si l'on demande ce qui assure cette « mise en rapport », cette « connexion », et a fortiori, cet « ordre » temporels, on s'aperçoit que ce n'est que l'« Analytique des principes » qui répond à cette question, avec l'exposé des « modes du temps » et, en amont, des déterminations transcendantales de temps (les schèmes). Dans le chapitre du « Schématisme », où Kant distingue de façon très nette entre le schème (représentation relevant de la sensibilité) et le schématisme (« procédé » relevant de l'entendement) lui-même, le rapport de médiation entre l'entendement et la sensibilité sera maintenant abordé selon une nouvelle perspective; c'est le but des développements suivants que de la mettre en évidence.

⁴¹ CRP, A 105 ; A 108 : « la conscience originaire et nécessaire de l'identité de soimême est en même temps une conscience d'une unité également nécessaire de la synthèse de tous les phénomènes par concepts ».

⁴² CRP, A 108; A 113 sq.

⁴³ CRP, A 105; A 106; A 108.

⁴⁴ CRP, A 111 sq., A 119; A 125.

⁴⁵ CRP, A 108 : « l'esprit (*Gemül*) [terme qui prouve une fois de plus que Kant a en vue ici une conscience *actuelle*] ne pourrait pas penser, et ce *a priori*, l'identité d'avec soi dans la diversité de ses représentations, s'il n'avait devant les yeux l'identité de son acte qui soumet à une unité transcendantale toute synthèse de l'appréhension (qui est empirique) et en rend tout d'abord possible la connexion d'après des règles *a priori* ». C'est donc en tant qu'activité, en tant que fonction qui s'aperçoit de son identité au cours de son acte de synthèse, que l'unité de l'aperception prend conscience d'elle-même.

⁴⁶ CRP, A 108; A 113.

⁴⁷ En A 107, Kant détermine l'aperception transcendantale comme un « soi subsistant ou permanent » (stehendes oder bleibendes Selbst), comme une « conscience pure, originaire, immuable ». Cf. aussi A 123.

⁴⁸ CRP, A 197/B 242 sq.

⁴⁹ CRP, A 139-140/B 179.

⁵⁰ CRP, A 138/B 177.

L'objectif général du « Schématisme », qui consiste à établir comment l'unité (la synthèse) du divers de l'intuition est effectivement réalisée, se distingue ainsi de celui de la « Déduction ». Alors que la « Déduction » établissait la validité objective des catégories, ce qui signifie qu'elle livrait la condition nécessaire des règles (cf. la synthèse de l'aperception transcendantale), l'« Analytique des principes » livre de façon générale les conditions sous lesquelles ces règles peuvent entrer en vigueur, c'est-à-dire les conditions sous lesquelles les catégories peuvent s'appliquer à des objets, et ce, grâce à la synthèse de l'imagination transcendantale. Pour rendre intelligible le propos de Kant, il faut dire un mot au sujet de cette faculté.

Le rôle fondamental de l'imagination est thématisé dans deux chapitres distincts : celui de la « Déduction des catégories » et celui du « Schématisme ». Son caractère ambigu justifie que Kant l'ait intégré dans deux moments tout à fait différents au sein de l'architectonique de la *Critique de la raison* pure – 1) la justification de l'aperception transcendantale comme « point le plus haut » de la philosophie transcendantale et 2) la subsomption des intuitions sous les concepts purs de l'entendement (doctrine transcendantale de la faculté de juger) – et qu'il ne lui ait pas consacré un chapitre indépendant. Or, c'est précisément sur cette *ambiguïté* que nous voudrions attirer l'attention dans ce qui suit.

Nous avons vu que, dans le chapitre de la « Synthèse de la reproduction dans l'imagination », Kant avait distingué entre l'imagination reproductive et l'imagination productive (et ce, en assumant un caractère équivoque eu égard à leur statut). Alors que l'imagination reproductive (empirique) reproduit une représentation, condition nécessaire de la recognition dans le concept, l'imagination productive (transcendantale) produit la synthèse a priori du divers dans la forme du sens interne. Dans le chapitre du « Schématisme », en revanche, il n'y va pas d'une consécution temporelle (ni de sa synthèse grâce à l'aperception transcendantale, constitutive de la détermination temporelle de la permanence), mais, statiquement, de la détermination transcendantale de temps permettant la subsomption d'une intuition sous la (ou les) catégorie(s). Or, ce qui est décisif, précisément, c'est que cette subsomption n'en met pas moins en œuvre une détermination temporelle (en un sens tout à fait différent, certes, que dans la Déduction) ce qui nous livre ainsi le deuxième volet de notre thèse concernant le rapport de médiation entre l'objectivité et la temporalité.

Le but du « Schématisme » consiste à fournir la condition sensible de l'application des catégories aux intuitions ou de la subsomption de ces dernières sous les catégories. Or, une subsomption de quelque chose sous quelque chose d'autre suppose que ces deux termes soient « de même nature » (gleichartig), c'est-à-dire qu'il y ait un « troisième terme » qui soit en adéquation et avec la catégorie et avec l'intuition. Kant nomme « schème » ce troisième terme qui assure la médiation entre les catégories et les intuitions. Ce schème doit répondre à trois exigences : il doit être à la fois pur (puisque la catégorie est un concept pur) et, en même temps, intellectuel (puisque la catégorie est un concept), et sensible (l'intuition étant, quant à elle, sensible). Or, selon Kant, c'est le temps ou, plutôt, la détermination transcendantale de temps (transzendentale Zeitbestimmung) qui répond à la question. La catégorie, en tant que forme pure de l'objet, renferme une unité a priori (Kant dit : une « unité synthétique pure »51) du divers, et le temps est la condition formelle du divers du sens interne. En tant que tel, c'est une condition pure de la donation de l'objet. Mais quelle est cette condition formelle? Qu'est-ce que le temps, qu'est-ce qui détermine le temps? Kant répond que la détermination transcendantale de temps, c'est le schème des catégories52. En tant que détermination du temps, le schème ne relève pas de l'entendement, mais caractérise a priori la sensibilité. Comme cette détermination transcendantale de temps caractérise a priori le temps en tant que forme pure de la sensibilité (d'où il s'ensuit qu'elle est « contenue dans toute représentation empirique du divers »53), et comme, d'autre part, elle est pure (Kant précise : elle repose sur une règle a priori), elle rendra possible l'application des catégories aux intuitions et ce, à titre d'une condition formelle de la sensibilité, laquelle renferme, comme cela avait été anticipé dans la « Déduction des catégories », la condition générale et nécessaire à laquelle la catégorie est restreinte en son usage.

Or à y regarder de près, on s'aperçoit que le temps est certes pur et sensible, mais qu'en est-il de la troisième exigence (selon laquelle le schème doit également être intellectuel) ? Kant garde son silence à ce propos. Que faut-il en conclure ? L'hypothèse de la négligence ou de la mauvaise foi étant absolument exclue, il faut en

⁵¹ CRP, A 138/B 177.

⁵² CRP, A 139/B 178.

⁵³ CRP, A 139/B 178.

déduire que le temps, même si Kant ne le dit pas ici explicitement, possède une dimension *intellectuelle* (ce qui vient confirmer ce que nous avions déjà constaté plus haut dans nos remarques introductives). Comment Kant établit-il maintenant plus précisément ce rôle médiateur de la détermination transcendantale de temps ?

Kant répond à cette question en montrant qu'à la fois la catégorie et le temps sont, dans leur rapport à la sensation, soumis à une règle a priori permettant cette médiation. Ainsi, il établit que 1) la catégorie « renferme une unité synthétique pure du divers en général » et que 2) le temps « renferme un divers a priori dans l'intuition pure »54.

Kant met d'abord en évidence que la forme pure du sens interne est soumise à la même règle que les formes pures de l'entendement⁵⁵, une remarque qui nous semble être la signification profonde du schématisme. Or, pour pouvoir dire quelle est cette même règle à laquelle sont soumises et les catégories et les intuitions pures, il faut comprendre que la subsomption d'une intuition sous un concept ne requiert pas une troisième représentation différente des deux premières, mais bien une règle qui est à la source de ce qu'il y a de commun entre ce qui rend possible la synthèse du divers en général et la connexion du divers selon l'ordre de la simultanéité et de la succession, à savoir le temps. Autrement dit, la synthèse de l'imagination n'est nullement productrice d'une représentation spécifique (et surtout pas d'une image), mais elle répond de « l'unité dans la détermination de la sensibilité »56, c'est-à-dire d'une synthèse déjà à l'œuvre au niveau de la sensibilité. Et c'est cette règle s'exprimant au moyen du schématisme qui est la règle recherchée plus haut.

Cette règle étant caractérisée selon la forme, il s'agit maintenant de clarifier le contenu de cette « règle a priori », sur laquelle repose le schème comme « détermination transcendantale de temps ». Le schème est un « produit de l'imagination », visant l'unité dans la détermination de la sensibilité, mais il n'est pas pour autant une image ; il est la représentation d'un procédé général de l'imagination qui consiste à procurer au concept son image, donc la représentation d'une

méthode (procédé que Kant nomme le « schématisme de l'entendement pur »).

Après avoir distingué les différentes sortes de schèmes⁵⁷, Kant affirme ensuite, d'une manière très brève, beaucoup trop brève par rapport à l'enjeu, que le schème de la catégorie (le seul schème qui nous intéresse ici) n'est que la pure synthèse, conformément à une règle de l'unité selon des concepts en général, qui exprime la catégorie, c'est-à-dire qu'il est un « produit transcendantal » de l'imagination dont la fonction consiste à déterminer le (divers du) sens interne⁵⁸, d'après les conditions de sa forme (le temps), pour toutes représentations, pour autant que ces dernières sont a priori en rapport, dans un concept, avec l'unité de l'aperception transcendantale.

⁵⁷ Selon Kant, il y a trois sortes de schèmes : chacun de ces schèmes s'avère nécessaire pour permettre l'adéquation entre l'excès de ce qui est pensé dans le concept et le caractère réducteur d'une instance individuelle (intuition). 1) Les schèmes des concepts empiriques (schèmes empiriques) : le propos de Kant demeure ambigu eu égard à la nature de ce schème. D'un côté, il dit que cela ne saurait être une image parce que l'image ne peut jamais être adéquate à la généralité de ce qui est pensé dans un concept empirique ; d'un autre côté, il dit que l'image est le produit de la faculté reproductive de l'imagination (qui répond justement de la médiation entre le concept empirique et l'intuition empirique). Malgré cette contradiction, nous optons pour la deuxième signification (l'inadéquation n'étant pas, nous semble-t-il, celle entre l'image et le concept empirique, mais entre l'intuition et le concept empirique). Exemple: le concept de chien. 2) Les schèmes des « concepts sensibles » (l'espace). L'imagination pure a priori est la source de ce qui serait un « schème sensible pur » en tant que produit de la règle de synthèse de l'imagination eu égard aux figures pures dans l'espace. Exemple : le concept d'un triangle. 3) Les schèmes des catégories (schèmes transcendantaux). L'imagination transcendantale est à l'origine du schème transcendantal, qui est le produit de la pure synthèse, selon une règle, de l'unité des concepts en général : il concerne la détermination du sens interne en général, selon les conditions du temps, eu égard aux représentations en tant qu'elles sont rassemblées a priori dans un concept conformément à l'unité de l'aperception). Nous pouvons ainsi dresser le tableau suivant :

Représentations mises en rapport	Nature du schème	Faculté
Concept empirique/intuition	Image (schème empirique)	Imagination reproductive
Concept sensible/intuition	Schème sensible pur	Imagination pure a priori
Catégorie/intuition	Schème transcendantal	Imagination transcendantale

⁵⁸ CRP, A 145/B 185.

⁵⁴ CRP, A 138/B 177.

⁵⁵ CRP, A 138/B 177.

⁵⁶ CRP, A 140/B 179.

Le schème transcendantal détermine ainsi le sens interne grâce à une synthèse pure livrée par la catégorie. Or le schème, en dépit de ce que certains passages laissent entendre, n'est pas une représentation concrète, mais un produit transcendantal, dont la source serait à chercher dans les abîmes insondables du Gemüt⁵⁹. Plus précisément, il est la détermination (relevant d'une synthèse a priori) la plus « originaire » du sens interne, à savoir une « détermination transcendantale de temps » (transzendentale Zeitbestimmung). Cette dernière s'exprime de quatre manières, conformément aux quatre catégories de l'entendement : la quantité, la qualité, la relation et la modalité. Kant conclut que les schèmes, qui sont des déterminations de temps a priori selon des règles (eu égard à la série, le contenu, l'ordre et la quintessence (Inbegriff) du temps pour tous les objets possibles), sont les seules conditions selon lesquelles les catégories se rapportent à des objets.

Comment ces élaborations sont-elles conciliables avec notre affirmation selon laquelle les synthèses de l'entendement, exposées dans le chapitre de la « Déduction des catégories », sont constitutives des modes temporels chez Kant? Nous dirons que les schèmes de l'entendement se situent à un niveau plus général que la « Déduction » qui, elle, descend dans les profondeurs ultimes de la constitution du temps. Quand Kant parle ici de « l'appréhension successive » de l'objet (schème de la qualité), par exemple, c'est le même schème qui opère au niveau du mode temporel de la simultanéité (synthèse de l'appréhension dans l'intuition), au niveau de celui de la consécution (synthèse de la reproduction dans l'imagination) et au niveau de celui de la permanence (synthèse de la recognition dans le concept). De même, le schème de la catégorie de la substance n'est pas la permanence, mais « la permanence du réel dans le temps », un schème qui suppose déjà la permanence comme détermination temporelle (la même chose vaut également pour les catégories de la relation, de la qualité et de la modalité)60. Il n'y a donc pas de parallélisme entre ce qu'établissent les « Schèmes de l'entendement » et ce qu'établit la « Déduction des catégories »61.

L'« Analytique des principes »

C'est dans l'« Analytique des principes » et en particulier dans le chapitre des « Analogies de l'expérience » que Kant établit explicitement le rôle constitutif de la temporalité pour la fondation de l'expérience ainsi que, à l'inverse, la règle objective qui fonde tout rapport de consécution temporelle. Après la constitution des modes temporels dans les synthèses de l'entendement (« Déduction ») et la subsomption des intuitions sous les catégories (« Schématisme »), nous en arrivons ainsi au troisième moment de la thèse que nous défendons dans la présente étude.

Précisons d'abord quels sont les différents principes de l'entendement et quel en est le rôle au sein de l'architectonique de la « Logique transcendantale ». Les principes de l'entendement sont les jugements synthétiques que l'entendement est en mesure de produire a priori conformément à l'usage réel des catégories qui avait été établi, auparavant, dans le chapitre sur le « Schématisme des concepts purs de l'entendement ». Tandis que les principes mathématiques établissent le rôle fondamental du temps pour le phénomène « non déterminé »⁶² de l'intuition, les principes dynamiques concernent plus particulièrement les phénomènes en tant qu'objets déterminés (c'est-à-dire en tant qu'objets au sens éminemment kantien). Tous ces principes dévoileront successivement les modes (modi) de la temporalité qui sont, nous l'avons vu, la permanence (durée), la consécution (i. e. la succession selon une règle) et la simultanéité⁶³.

D'habitude, on a tendance à réduire le rôle de ces principes à l'application possible des mathématiques à la nature⁶⁴ (en conformité avec l'appellation, proposée par Kant, des axiomes de l'intuition et des anticipations de la perception comme « principes mathématiques ») et à la fondation d'une physique pure (grâce aux « principes dynamiques » que sont les analogies de l'expérience et les postulats de la pensée empirique)⁶⁵. Nous y voyons bien plutôt les principes

⁵⁹ CRP, A 141/B 180-181.

⁶⁰ Cf. K. Düsing, op. cit., p. 9 sq.

⁶¹ Notons toutefois que l'idée d'une « production » du temps (dans l'appréhension successive de l'objet) est plus ambiguë (et discutable), dans la mesure où, nous l'avons vu, le temps est véritablement « produit » dans et avec la synthèse de l'imagi-

nation, la synthèse de l'intuition se greffant sur un divers donné qui n'est absolument pas déterminé.

⁶² Cf. CRP, A 20/B 34.

⁶³ Auxquels trois modes on peut ajouter celui de la continuité (succession d'instants).

⁶⁴ Cf. CRP, A 178/B 221.

⁶⁵ Quel est le sens de l'affirmation selon laquelle les principes dynamiques ne se tapportent pas aux phénomènes et à la synthèse de leur intuition empirique, mais

d'une véritable « Analytique transcendantale », se substituant, nous l'avons déjà mentionné, à l'ancien terme d'« ontologie » et ayant ainsi une portée « métaphysique », qui livre les principes nécessaires de la possibilité de toute expérience. L'argument essentiel qui justifie un tel propos réside dans l'acception profondément originale et novatrice du concept d'« objectivité » (que Kant introduit avec force dans la première *Critique*) et, en particulier, selon nous, dans la médiation entre l'objectivité et la temporalité.

Comme nous l'avons vu, cette médiation apparaît dès la première édition de l'« Esthétique transcendantale ». Elle trouve son accomplissement dans le chapitre sur les « Analogies de l'expérience ». Ces « Analogies de l'expérience » apportent des précisions quant à la manière dont s'effectuent les synthèses et des objets de l'intuition, et des catégories de l'entendement. Elles font apparaître que l'expérience est possible sous deux conditions : premièrement, il ne suffit pas simplement que ce qui, dans le phénomène, est corrélatif à la sensation corresponde au temps (et à l'espace), mais il faut que toute détermination de temps (Zeitbestimmung) empirique soit soumise à des règles de la détermination de temps universelle;

seulement à l'existence et au rapport entre eux (c'est-à-dire entre les phénomènes) eu égard à l'existence? Dans les « Axiomes de l'intuition » et les « Anticipations de la perception » (traitant des principes mathématiques), Kant avait établi comment les phénomènes, conformément à la catégorie de la possibilité, i. e. « d'après les conditions du temps en général» (A 144/B 184), peuvent être produits (erzeugt), et quant à leur intuition (grandeur extensive), et quant à la réalité de leur perception (grandeur intensive), selon les règles d'une synthèse mathématique (A 178/B 221). Cela signifie que cette synthèse mathématique est valable pour n'importe quels phénomènes (d'où la possibilité d'appliquer les mathématiques à ces derniers). En revanche, en ce qui concerne les principes dynamiques, dont la tâche consiste à établir non pas les règles eu égard à la pure possibilité des phénomènes (ce qui revient en réalité au fait qu'elles soient valides pour n'importe quel phénomène, c'est-à-dire pour tout phénomène), mais celles eu égard à leur existence (dont aucune construction a priori, en termes d'axiomes ou d'anticipations, ne saurait être donnée), le statut de ces principes dynamiques est bien plus formel que celui des principes mathématiques qui permettent précisément d'établir pareilles constructions a priori des perceptions. Les lois de connexion qui seules puissent être établies à ce niveau sont les lois du rapport temporel des perceptions, c'est-à-dire les lois relatives aux modes temporels des phénomènes. Kant écrit : « une analogie de l'expérience ne sera alors qu'une règle selon laquelle, à partir des perceptions, s'engendre l'unité de l'expérience (mais pas la perception elle-même en tant qu'intuition empirique en général) » (A 180/B 222). Nous pressentons, cependant, que cette règle ne signifie pas, chez Kant, une déconnexion définitive entre la temporalité et l'objectivité.

deuxièmement, les intuitions ne peuvent pas être subsumées sous les catégories au sens absolu, mais elles doivent l'être sous les schèmes de ces catégories (lesquels schèmes sont des déterminations transcendantales de temps). Nous voyons donc le rôle absolument crucial du temps pour la constitution de l'expérience. Dans ce qui suit, nous nous intéresserons tout particulièrement à l'éclaircissement de cette détermination universelle de temps, ainsi qu'au rôle des schèmes et du schématisme (qui ne s'éclaire donc véritablement qu'ici, c'est-à-dire dans le chapitre du « Système des principes de l'entendement pur ») eu égard à la constitution de l'objectivité au sens kantien.

La question à laquelle répondent ces « Analogies de l'expérience » est une question cruciale de la théorie de la connaissance au sein de tout le projet critique : celle de savoir ce qui rend l'expérience possible. La réponse est donnée d'emblée avec la formulation de leur principe: « l'expérience n'est possible qu'à travers la représentation d'une connexion nécessaire des perceptions »66. Deux précisions, concernant ce principe, nous semblent indispensables. Premièrement, la deuxième Section du chapitre sur les principes de l'entendement, intitulé « Du principe suprême de tous les jugements synthétiques », a répété cette proposition essentielle, qui avait déjà été formulée dans la première déduction des catégories⁶⁷: les conditions de possibilité de l'expérience sont en même temps les conditions de possibilité des objets de l'expérience68. Deuxièmement, ce principe des analogies, que nous venons de citer, correspond à une reformulation de ce même principe tel qu'il avait d'abord été énoncé dans la première édition de la Critique de la raison pure. Cette reformulation parut nécessaire à Kant pour souligner qu'il s'agit bien là du principe de l'expérience (supposant également la détermination par les catégories et non pas la seule donation sensible), et non pas simplement d'une connexion concernant les seuls objets de l'intuition (c'est-à-dire qui concerne les phénomènes au sens restreint du terme). En effet, en 1781, Kant avait écrit : « le principe général des analogies s'exprime ainsi : tous les phénomènes sont, quant à leur existence, soumis a priori à des règles qui déterminent le rapport entre eux dans un temps »69. De même, au terme du chapitre sur les analogies : « les trois analogies de l'expé-

⁶⁶ CRP, B 218.

⁶⁷ CRP, A 111.

⁶⁸ CRP, A 158/B 197.

⁶⁹ CRP, A 176-177; c'est nous qui soulignons.

rience ne sont rien d'autre que les principes de la détermination de l'existence des phénomènes dans le temps, selon les trois modes de ce dernier »⁷⁰. Comme donc le principe des « Analogies de l'expérience » concerne la possibilité des objets de l'expérience et comme ce principe énonce la nécessité d'une connexion temporelle des phénomènes de cette expérience, cela nous permet, une fois de plus, de conclure à cette médiation nécessaire entre l'objectivité et la temporalité. Comment Kant démontre-t-il plus précisément la nécessité de ce lien ?

La réponse nous est fournie dans la démonstration du principe des « Analogies de l'expérience ». Comment Kant définit-il l'expérience ? L'expérience renferme une synthèse, ou plus exactement l'unité synthétique du divers de la perception dans une71 conscience. Cela revient à dire, selon Kant, que cette unité synthétique, qui ne relève pas elle-même de cette perception, constitue d'une manière essentielle une connaissance des objets des sens, et non pas simplement de l'intuition ou de la sensation (c'est Kant lui-même qui souligne cet état de choses qui découle de l'identification de l'expérience et des objets de l'expérience). Encore faut-il, pour comprendre ce propos, spécifier la nature de la synthèse : l'expérience ne contient pas, en réalité, qu'une seule synthèse, mais trois synthèses différentes (cf. la deuxième Section de la « Déduction des catégories » de 1781), qui dépendent toutes, il est vrai, de l'unité synthétique de l'aperception. Or, au niveau de la première synthèse, l'unité des perceptions appréhendées dans une intuition n'est qu'une mise en ordre selon le mode temporel de la succession, ce qui ne permet pas encore d'établir une connexion nécessaire entre les différentes perceptions. Kant poursuit : « Or, comme l'expérience est une connaissance des objets à travers des perceptions, d'où il s'ensuit que le rapport dans l'existence du divers doit être représenté non pas tel qu'il est [simplement] ordonné dans le temps, mais tel qu'il est objectivement dans le temps, et comme le temps lui-même ne peut être perçu, la détermination de l'existence des objets dans le temps ne peut avoir lieu que grâce à leur connexion dans le temps en général, c'est-à-dire seulement grâce à des concepts fournissant une connexion a priori »72. On en déduit que la mise en évidence d'une connexion nécessaire entre les perceptions implique à la fois un lien temporel et une connexion assurée par les catégories (seules capables de produire une connexion *a priori*), ce qui signifie que l'expérience requiert effectivement la médiation entre la temporalité et cela même qui constitue, d'après Kant, l'objectivité.

L'objectif des « Analogies de l'expérience » consistera ainsi à montrer de quelle façon les catégories assurent cette connexion a priori des perceptions. Elles sont des règles exprimant que « toutes les déterminations de temps empiriques sont soumises à des règles de la détermination de temps universelle »⁷³. Quelles sont alors ces règles ? Et quelle est exactement cette détermination transcendantale de temps (question à laquelle le chapitre du « Schématisme » n'avait finalement pas donné une réponse satisfaisante) ? Ce sont avant tout les deux premières des trois « Analogies de l'expérience » qui livrent les réponses à ces questions.

Dans la première analogie⁷⁴, Kant met en évidence la nécessité d'admettre une dimension du temps qui n'est pas elle-même perceptible empiriquement, mais qui est la condition de possibilité de la détermination d'un phénomène dans une expérience possible. Cela signifie, plus précisément, qu'il faut distinguer entre deux niveaux temporels: un niveau du changement (Wechsel) et un niveau de la permanence (Beharrlichkeit). Or ce qui change, ce sont les « phénomènes dans le temps »75, d'un côté, et les appréhensions du divers du phénomène, de l'autre, c'est-à-dire cela même qui répond de la constitution de la représentation empirique du temps. Un tel changement n'est possible que sur le fond de quelque chose de permanent (mais qui, lui, ne peut être perçu). Donc l'expérience suppose une détermination transcendantale de temps, dont le mode fondamental, thématisé dans la première analogie, est la permanence. Celle-ci est le « substrat de la représentation empirique du temps lui-même, substrat qui seul rend possible toute détermination de temps »; elle est le « substrat de toute détermi-

 $^{^{70}}$ CRP, A 215/B 262, c'est toujours nous qui soulignons. Ce passage n'a donc pas été modifié dans la deuxième édition.

⁷¹ CRP, B 218.

⁷² CRP, B 219.

⁷³ CRP, A 178-179/B 220.

⁷⁴ Voici les formulations de la Ière Analogie dans la première et la deuxième édition de la *Critique de la raison pure*: « Tous les phénomènes contiennent quelque chose de permanent (*Beharrliche*) (substance) considéré comme l'objet lui-même, et quelque chose de changeant, considéré comme une détermination de cet objet, c'est-à-dire d'une des manières dont l'objet existe » (1781). « La substance persiste dans tout le changement des phénomènes, et son *quantum* n'augmente ni ne diminue dans la nature » (1787).

⁷⁵ CRP, A 183/B 226.

nation de temps, partant aussi la condition de possibilité de toute unité synthétique des perceptions, c'est-à-dire de l'expérience »⁷⁶; elle est « une condition nécessaire qui seule permet à des phénomènes d'être déterminables comme choses ou objets dans une expérience possible »⁷⁷.

ALEXANDER SCHNELL

Or en ce qui concerne le problème du *rapport* entre la détermination transcendantale de temps et la représentation empirique du temps, Kant formule ici une conception minimaliste⁷⁸ (et sans doute insuffisante) d'une *corrélation*: il souligne en effet que la permanence « *exprime* » le temps comme le « corrélat constant de toute existence des phénomènes, de tout changement et de toute simultanéité »⁷⁹. C'est ce substrat comme corrélat du temps qui est la condition de l'unité empirique du temps et donc, comme nous l'avons vu, la condition de possibilité de la détermination du phénomène dans une expérience possible⁸⁰.

Dans la deuxième analogie, Kant livre les deux aspects permettant enfin de caractériser la nature du temps. Le premier aspect du temps est lié plus particulièrement à sa caractérisation comme forme pure de la sensibilité, c'est-à-dire au fait que le temps est à la source de la donation pour un sujet d'un rapport objectif, ce qui s'exprime chez Kant toujours en termes de « perceptibilité » (Wahrnehmbarkeit) ou, s'il est permis de forger de tels concepts, d'« appréhendabilité » ou de « saisissabilité » (Erfaβbarkeit). Il n'y a de temps que perçu ou saisi par un sujet, « une réalité qui succèderait à un temps vide, et donc une génération qui ne serait précédée par aucun état des choses n'est pas plus susceptible d'être appréhendée que le temps vide luimême »⁸¹. Nous comprenons, dès lors, comment il faut entendre la notion de « forme pure de la sensibilité » et, d'autre part, en quoi Kant voit dans « l'appréhension » du temps une « production » de ce dernier (f. le schème transcendantal de la quantité).

Cet aspect « subjectif » a aussi une autre conséquence chez Kant (et Hegel s'en souviendra) : le fait qu'il n'y ait de temps qu'en tant que perçu signifie que la perceptibilité du temps *suppose* un ordre phénoménal qui exhibe le temps. Kant écrit : « ce n'est que dans les phénomènes que nous pouvons connaître empiriquement cette continuité [entre une représentation et une autre qui lui succède selon une règle] dans la liaison (Zusammenhang) des temps »82. Autrement dit, l'être du temps, comme forme, suppose son application possible, sa manifestation possible sur un plan empirique. La constitution du temps implique son application à un contenu possible⁸³.

Kant affirme à plusieurs reprises que l'appréhension du divers « produit » une dimension du temps, la succession. Or en réalité, la succession n'est pas un mode temporel. Pourquoi ? Parce que le temps, et c'est là le deuxième aspect de la conception kantienne relative à la forme pure du sens interne, suppose toujours un rapport objectif. Que faut-il entendre par un tel « rapport objectif »? Une caractérisation d'abord négative permet de le comprendre : dire que l'appréhension du divers est successive, c'est dire que les représentations des parties du divers se succèdent les unes aux autres. Mais, pour Kant, cela n'implique pas pour autant que les parties de l'objet se succèdent à leur tour les unes aux autres. « Rapport objectif » signifie dès lors « rapport à un objet »84, ou encore « validité objective » : ce qui est vrai pour les représentations doit l'être également pour l'objet lui-même. Mais si les catégories n'ont d'usage qu'empirique (i. e. si la connaissance ne s'étend pas au-delà des phénomènes qui ne sont jamais que des représentations), quel sera alors le statut de cet « objet »? Le même problème se pose si l'on ne part pas des représentations (appréhensions), mais si l'on se demande, à l'inverse, quel rapport temporel incombe au divers des phénomènes? En effet, si les phénomènes ne sont « que » des représentations, comment faut-il comprendre le statut « objectif » du rapport temporel ? Quel que soit l'angle d'attaque choisi, nous voyons que toute la difficulté consistera à bien distinguer entre la « simple » représentation (l'appréhension), l'objet « transcendant » (la « chose en soi ») et l'« objet » au sens de Kant, à savoir « l'objet du phénomène ».

⁷⁶ CRP, A 183/B 226.

⁷⁷ CRP, A 189/B 232. Cf. aussi A 186-187/B 229-230.

⁷⁸ Cf. plus loin.

⁷⁹ CRP, A 183/B 226.

⁸⁰ CRP, A 188-189/B 231-232.

⁸¹ CRP, A 191-192/B 237.

⁸² CRP, A 199/B 244; c'est nous qui soulignons.

⁸³ Cette idée se justifie encore davantage par l'affirmation kantienne selon laquelle la « clarté logique » de la règle (qui détermine de façon nécessaire les événements) n'est possible que lorsqu'on en fait un usage empirique (A 196/B 241). Notons que, à l'inverse, la suite temporelle (Zeitfolge) est le seul « critère empirique » de l'effet succédant à la cause qui l'a provoqué (A 203/B 249).

⁸⁴ CRP, A 194/B 239.

Ce qui distingue ce dernier d'une « simple » représentation (appréhension), c'est qu'il est soumis à une règle qui fonde la nécessité d'une espèce de connexion du divers. Kant précise : « ce qui, dans le phénomène, contient la condition de cette règle nécessaire de l'appréhension [à l'origine, donc, de la connexion du divers], c'est l'objet [du phénomène] »85. En d'autres termes, le phénomène objectif, contrairement à une simple représentation dont il se distingue, est soumis à une règle spécifique de l'unification du divers. Quelle est cette règle et quelle en est la détermination temporelle ?

La réponse à cette question exige de considérer ensemble les deux aspects esquissés. Il n'y a d'appréhension d'une succession temporelle pour un sujet que si quelque chose suit quelque chose d'autre qui l'avait précédé, autrement dit, si le phénomène postérieur n'était pas « contenu » dans le phénomène antérieur. Et ce rapport de succession doit être, selon Kant, un rapport qui ne se restreint pas à une connexion subjective (exemple : l'appréhension des différents côtés d'une maison), mais qui s'accomplit précisément selon une règle et en conformité avec un objet. Kant nomme « événement » (Geschehen) un phénomène qui répond à cette double exigence (exemple : la perception d'un bateau qui descend un fleuve). L'événement est caractérisé par le fait que les différents instants temporels qui le composent sont ordonnés: si la perception B succède à la perception A, la réciproque est exclue. Un ordre déterminé selon une règle nécessaire régit les rapports de succession au sein d'un événement donné. C'est cette règle qui rend cet ordre nécessaire et que l'on rencontrera à chaque fois qu'il s'agit d'un événement au sens précisé par Kant86.

Nous savons désormais que la règle recherchée répond de l'ordre déterminé des phénomènes au sein d'un événement. Cela signifie, en d'autres termes, précise Kant, que ce n'est pas l'appréhension successive qui constitue d'abord la série objective des phénomènes, mais, au contraire, que la série subjective doit être « déduite » de la série objective⁸⁷. En effet, ce n'est que de cette manière-là qu'il est possible de rendre compte de la déterminité de l'ordre temporel, en

fournissant ainsi une illustration exemplaire du principe de la « révolution copernicienne » qui consiste non pas, de façon empirique, à abstraire une règle à partir d'exemples particuliers, mais à mettre en évidence les règles *a priori* de l'expérience possible.

Comment se constitue le rapport de la représentation à l'objet? Ce rapport ne peut pas consister en un rapport à une autre représentation, car ce ne serait que différer le problème d'un cran. Le nœud de l'argument de Kant ici est, comme dans chaque moment crucial de la première Critique, circulaire⁸⁸. Le rapport à l'objet assure la connexion nécessaire entre nos représentations et soumet ces dernières à une règle. Et, inversement, la signification objective de nos représentations est due au fait qu'il y a un ordre nécessaire dans les rapports temporels qui existent entre ces mêmes représentations⁸⁹. Ce qui est remarquable, c'est que Kant établit ici le rapport circulaire entre la caractéristique essentielle de l'objectivité (à savoir le lien nécessaire entre le divers assuré par les catégories de l'entendement), d'un côté, et une détermination temporelle, de l'autre. Objectivité et temporalité se trouvent ainsi, en cet endroit crucial dans l'architectonique de la Critique de la raison pure, dans un rapport de médiation circulaire.

Cette médiation réciproque entre l'objectivité et la temporalité s'exprime par le fait que chaque partie du phénomène, au sein d'un événement, ne succède pas simplement d'une manière subjective (dans l'appréhension) à celle qui précède; cette médiation a pour conséquence, au contraire, que cette partie se trouve assignée d'un « lieu » (Stelle) temporel, qui est déterminé selon une règle par rapport à l'état précédant, règle qui répond du caractère irréversible et nécessaire de cet événement. Cela signifie que le rapport temporel (successif) de l'appréhension se distingue d'un rapport temporel déterminé (objectif) précisément par le fait que la représentation se trouve dotée d'un lieu temporel déterminé⁹⁰.

Nous pouvons dès lors rassembler les deux composantes essentielles, subjective et objective, de la théorie kantienne de la constitution du temps, telle qu'elle est exposée dans la deuxième analo-

⁸⁵ CRP, A 191/B 236.

⁸⁶ Cf. CRP, A 193/B 238.

⁸⁷ Ibid. Cette déduction (Kant utilise le verbe « ableiten ») n'est pas une déduction au sens mathématique, mais une déduction au sens de la « Deduktion » transcendantale : en effet, la règle recherchée livre la condition d'une règle selon laquelle quelque chose suit de façon nécessaire et ordonnée quelque chose qui le précède (A 193-194/B 238-239).

⁸⁸ Qu'il soit permis de renvoyer à ce propos à notre article « Husserl und Fichte », in *Phénoménologie française — Phénoménologie allemande. Deutsche und Französische Phänomenologie*, Cahiers de Philosophie de l'Université de Paris XII, n° 4, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 129-153.

⁸⁹ CRP, A 197/B 242-243.

⁹⁰ CRP, A 198/B 243.

gie de l'expérience. Cette théorie éclaircit en même temps le rôle de l'entendement pour la représentation d'un objet et pour la manière dont il la rend possible. Kant affirme que cette représentation de l'objet est rendue possible par le fait qu'il transpose l'ordre temporel aux phénomènes. Comment cette transposition s'effectue-t-elle? Précisons d'abord qu'il y a deux « séries » : l'ordre temporel proprement dit, c'est-à-dire l'ordre des « lieux » temporels (c'est un ordre a priori qui ne peut pas être perçu comme tel), d'un côté, et l'ordre temporel des phénomènes, de l'autre⁹¹. Le fait que l'ordre temporel a priori ne soit pas susceptible d'être perçu implique que la transposition ne saurait être une application pure et simple, à l'instar d'un moule, d'une forme, sur un contenu. La fonction de l'entendement se limite simplement à l'assignation d'un lieu, déterminé a priori, dans le temps, le temps étant compris comme médiatisation entre l'objectivité et la temporalité (succession). Tout comme le temps a priori détermine le « lieu » pour toutes ses parties, l'entendement détermine le « lieu » pour les phénomènes auxquels il s'applique. Cette détermination du « lieu » temporel des phénomènes ne pouvant s'inspirer du rapport entre les phénomènes et le temps a priori (Kant le nomme aussi le « temps absolu »), précisément parce que ce temps a priori n'est pas accessible, les phénomènes doivent eux-mêmes déterminer leurs « lieux » dans le temps et assurer la nécessité de cet ordre temporel⁹². Et cette « auto-détermination » des « lieux » temporels des phénomènes est due à l'entendement, faculté constitutive des phénomènes au même titre que la sensibilité. L'entendement est la source d'une règle selon laquelle ce qui précède renferme la condition sous laquelle ce qui lui succède suit de façon nécessaire. Cette règle n'est rien d'autre que le principe de la raison suffisante d'une expérience possible, lequel principe est fondé dans la catégorie de la causalité, c'est-à-dire dans une forme même de l'objet, caractéristique essentielle de l'objectivité au sens de Kant. Et l'objectivisme de Kant s'exprime de façon évidente à travers l'idée que le principe de causalité, dans son enchevêtrement avec les conditions du temps a priori, constitue la forme de tout changement, la condition de tout événement⁹³. Le temps est une forme signifie donc qu'il est ordonné selon une loi objective.

Kant peut alors conclure: ainsi donc, de même que le temps renferme la condition sensible a priori de la possibilité d'une progression continuelle de ce qui existe à ce qui suit, de même l'entendement, grâce à l'unité de l'aperception, est la condition a priori de la possibilité d'une détermination continue de tous les lieux des phénomènes dans le temps, au moyen de la série des causes et des effets, dont les premières entraînent nécessairement l'existence des seconds et, par là, rendent valable pour tout temps la connaissance empirique des rapports de temps, c'est-à-dire répondent de la validité objective de cette connaissance⁹⁴. En guise de récapitulation, cf. tableau page 135.

Deux questions demeurent cependant ouvertes: tout d'abord, si le temps *a priori* ne peut être perçu, comment est-il possible de parler d'une « correspondance » (Übereinkommen)⁹⁵ entre les « lieux » du temps *a priori* et les « lieux » temporels des phénomènes? Autrement dit, comment Kant peut-il affirmer qu'il y a un ordre « identique » dans la série des perceptions possibles et dans la forme de l'intuition interne (le temps), dans laquelle toutes les perceptions trouvent leur « lieu » 96?

D'autre part, la démonstration même que Kant fournit pour justifier le rôle fondateur du principe de la raison dans cette médiation objectivité/temporalité ne nous semble pas être convaincante. Kant prétend établir que le principe causal vaut pour tous les objets de l'expérience (en tant qu'on les considère comme étant dans un rapport de succession), dans la mesure où il serait précisément le principe de la possibilité de l'expérience⁹⁷. Il nous semble que, en réalité, Kant ne démontre rien de tel. Son argumentation repose sur le fait que la synthèse du divers, appartenant à toute connaissance empirique, est une synthèse de *l'aperception* (Kant écrit de manière

 $^{^{91}}$ Cf. aussi CRP, A 207/B 253 où Kant distingue entre la série des « points temporels » et celle des « états comme réalité (dans le phénomène) ».

⁹² CRP, A 200/B 245.

⁹³ CRP, A 207/B 252.

⁹⁴ CRP, A 210-211/B 256; c'est nous qui soulignons.

⁹⁵ CRP, A 200/B 245.

⁹⁶ CRP, A 200/B 245. La formulation de ce passage laisse entendre que l'entendement répond autant de l'ordre temporel des phénomènes que de celui du temps a priori. Cela ne contredirait-il pas une fois de plus la théorie des « deux souches » de facultés de connaître? D'autres difficultés, qu'on peut trouver dans ce passage problématique, sont soulevées par Bernhard Thöle dans « Die Analogien der Erfahrung», Immanuel Kant. Kritik der reinen Vernunft, Klassiker Auslegen, G. Mohr, M. Willaschek (ed.), Akademie Verlag, Berlin, 1998, p. 291. Cf. également C. D. Broad, Kant. An Introduction, Cambridge, 1978, p. 173 sq. et B. Thöle, Kant und das Problem der Gesetzmäßigkeit der Natur, Berlin, 1991, p. 205 sq.

⁹⁷ CRP, A 202/B 247.

erronée « de l'appréhension »98, mais il n'y a pas de doute qu'il a en vue ici une synthèse de l'aperception), d'où il résulte qu'un objet est déterminé de façon nécessaire selon une synthèse successive. Or deux points nous semblent ici être discutables. Premièrement, la mention qu'il s'agisse ici d'une synthèse de l'aperception ne fait en réalité que redoubler le problème (il ne s'agit là de rien d'autre que d'une simple petitio principii). La simple affirmation que l'expérience implique un lien nécessaire entre un événement et un autre qui lui succède (parce qu'autrement, on ne serait en présence que d'un « jeu de l'imagination ») ne livre pas encore la justification d'un tel propos. Cette « justification » n'est pas plus convaincante que celle qui prétend déduire les catégories sur la seule base de la donnée, de fait, de l'expérience99. Deuxièmement, l'argument reposant sur le fait qu'il s'agisse d'une synthèse de l'aperception ne peut que signifier, selon nous, que c'est parce que la synthèse de l'aperception est définie par ses fonctions d'unification du divers, c'est-à-dire par l'unification moyennant les catégories, que l'objet est déterminé. Cela est incontestable. Mais pourquoi cette unification ne s'effectuerait-elle que selon la catégorie de la causalité? Pourquoi les autres catégories n'interviendraient-elles pas à leur tour? On pourrait alors tout aussi bien retourner la question : si les autres catégories ne sont pas concernées, pourquoi la catégorie de la causalité le serait-elle?

Catégories	SCHÈMES	Principes (1781)
Catégorie de la <i>quantité</i>	La <i>production du temps</i> dans l'appréhension <i>successive</i> de l'objet (série temporelle)	Toutes les intuitions sont des grandeurs extensives (sur la base desquelles s'engendrent, grâce à une synthèse successive de l'imagination productive, les objets de ces intuitions).
Catégorie de la <i>qualité</i>	La synthèse de la sen- sation accompagnée de la représentation du temps (le remplis-sement du temps) (contenu du temps)	Dans tous les phénomènes, le réel (das Reale), qui correspond à la sensation, a une grandeur intensive (un degré): i. e. la sensation est anticipée d'une manière purement formelle selon un degré déterminé.
Catégorie de la relation	Le rapport des perceptions les unes aux autres de tout temps (<i>l'ordre temporel</i>): permanence, consécution et simultanéité	 Les phénomènes renferment la substance (durée) qui est l'objet lui-même. Tout ce qui se produit supose quelque chose auquel il suit selon une règle. Toutes les substances, pour autant qu'elles sont simultanées, sont dans une relation réciproque.
Catégorie de la <i>modalité</i>	Le temps lui-même comme corrélat de la détermination d'un objet (cela même qui comprend ultimement le temps (Zeitinbegriff))	 Ce qui correspond au temps, à l'espace et aux catégories est possible. Ce qui est en rapport à la sensation existe réellement (wirklich). Le réel (das Wirkliche) qui correspond au temps, à l'espace et aux catégories est nécessaire.

⁹⁸ CRP, A 201/B 246.

⁹⁹ Cf. CRP, « Déduction des concepts purs de l'entendement », § 14, A 93/B 125-126.